



ARRETE
portant réglementation de la circulation

N° 106/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

VU le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L.2512-13,
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
VU la demande en date du 22 juillet 2025 de l'entreprise SOBECA,
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des piétons lors de la pose de nouveaux branchements électriques, télécom et gaz sis rue des Artisans et rue des Frênes à Truchtersheim ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de la pose de nouveaux branchements électriques, télécom et gaz, la circulation sera interdite rue des Frênes et un alternat sera mis en place rue des Artisans au droit de la propriété sise au N°10 de la rue des Artisans à Truchtersheim.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie au droit du chantier et les piétons et cyclistes devront emprunter le trottoir d'en face. Les travaux n'empêcheront toutefois pas l'accès des habitations aux riverains.

ARTICLE 3 : Ces dispositions seront applicables **du 19 aout au 26 septembre 2025 inclus**

ARTICLE 4 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – CF 024) et sera mise en place par l'entreprise SOBECA.

ARTICLE 5 : En raison de l'extinction des éclairages publics de minuit à 5 heures, le balisage mis en place devra être muni d'un dispositif lumineux ou réfléchissant garantissant une bonne visibilité de la signalisation.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM – cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- La société SOBECA – j.lienherr@sobeca.fr
- AFFICHAGE ET ARCHIVE.

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 30 JUILLET 2025

ADJOINT AU MAIRE DELEGUE

Henri WEISS

